

<p>City of Moncton, NB 2019 CAMA Environment Award (20,001 to 100,000 Population Category) <i>Avenir Centre</i></p>	<p>Ville de Moncton, Nouveau-Brunswick Prix d'excellence en environnement 2019 de l'ACAM (20 001 à 100 000 habitants) <i>Centre Avenir</i></p>
<p>The City of Moncton, NB is being recognized with a 2019 CAMA Environment Award, in the 20,001 to 100,000 population category, for its Avenir Centre – an energy-efficient, multi-use sports facility constructed on a brownfield property in downtown Moncton.</p> <p>The Avenir Centre is a state-of-the art facility featuring a standard-size ice surface and space for concerts and exhibitions. The surrounding plaza includes community gathering areas and a skating oval.</p> <p>After evaluating several potential sites, the City selected a downtown property with the intent of revitalizing the area. It had historically been occupied by the Canadian National Railway from at least 1918 and then redeveloped into a shopping mall from the mid-1960's until 2012.</p> <p>Environmental Site Assessments revealed the presence of soil and groundwater impacts at concentrations above applicable environmental guidelines.</p> <p>A Risk Assessment identified the requirement for on-site risk management measures including the construction of a soil vapor mitigation system to prevent migration of potentially harmful vapors from impacted soil and groundwater to the indoor air.</p> <p>By using this approach, the City avoided the excavation and transportation of impacted soil, preventing significant Greenhouse Gas (GHG) emissions. The Centre was designed to be 45% more energy efficient than the National Energy Code and meets Green Globe Standards.</p>	<p>La Ville de Moncton, au Nouveau-Brunswick, reçoit un Prix d'excellence en environnement 2019 de l'ACAM, catégorie 20 001 à 100 000 habitants, pour son Centre Avenir, un complexe sportif polyvalent et écoénergétique construit sur un terrain désaffecté du centre-ville de Moncton.</p> <p>Installation avant-gardiste, le Centre Avenir comporte une patinoire de taille standard et un espace destiné aux concerts et aux expositions. La place environnante propose des aires de rassemblement et une piste ovale.</p> <p>Après avoir évalué plusieurs emplacements, la municipalité a choisi un terrain du centre-ville en vue de dynamiser le secteur. Occupé par le Canadien National depuis 1918 au moins, ce terrain a accueilli un centre commercial du milieu des années 1960 jusqu'en 2012.</p> <p>Les évaluations environnementales du site ont révélé des effets sur le sol et les eaux souterraines à des concentrations supérieures aux normes applicables.</p> <p>Une évaluation des risques a conclu à la nécessité de gérer ces problèmes sur place, notamment en construisant un système d'atténuation des contaminants volatils pour éviter leur migration depuis le sol et les eaux souterraines vers l'air intérieur.</p> <p>La municipalité a ainsi évité d'excaver et de transporter les sols contaminés et de libérer d'importantes quantités de gaz à effet de serre (GES). De par sa conception, le centre dépasse de 45 % la norme du Code national de l'énergie en matière d'efficacité et respecte les normes Green Globe.</p>